

COMMENT ADHERER AU CIPAC EN TANT QUE MEMBRE INDIVIDUEL ?

QUI SONT LES MEMBRES INDIVIDUELS ?

Les membres individuels sont des personnes, physiques ou morales, qui exercent une activité professionnelle dans le secteur de l'art contemporain.

Les personnes qui adhèrent par ailleurs à l'une des organisations membres actifs du CIPAC ne peuvent pas solliciter leur adhésion à titre individuel.

COMMENT SONT-ILS REPRESENTES AU CIPAC ?

Lorsque les membres à titre individuel sont des personnes morales, celles-ci sont représentées par une personne physique, mandatée à cet effet.

Chaque membre individuel dispose d'une voix consultative à l'Assemblée Générale ; il n'est pas éligible au Conseil d'Administration.

QUELLE COTISATION ACQUITTEMENT-ILS ?

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'Assemblée Générale.

Il est actuellement de 50 euros pour les personnes physiques et de 350 euros pour les personnes morales.

QUELLE EST LA PROCEDURE D'ADHESION ?

Le Conseil d'Administration du CIPAC examine les demandes d'adhésion et il transmet ses conclusions à l'Assemblée Générale, qui statue sur l'adhésion des nouveaux membres.

COMMENT FORMULER SA DEMANDE D'ADHESION ?

La demande d'adhésion à titre individuel doit être adressée au CIPAC, par courrier ou par e-mail. Selon que la personne est physique ou morale, elle doit comporter :

Personne physique :

- les renseignements administratifs répertoriés ci-après ;
- une lettre de motivation présentant ses activités professionnelles ;
- un curriculum vitae à jour.

Personne morale :

- les renseignements administratifs répertoriés ci-après ;
- une lettre de motivation détaillant ses objectifs et ses activités ;
- son budget annuel ;
- tout document susceptible de présenter de façon détaillée son organisation ;
- ses statuts.

CIPAC / Fédération des professionnels de l'art contemporain

32 rue Yves Toudic, 75010 Paris

T 01 44 79 10 85

www.cipac.net / cipac@cipac.net

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS DEMANDES

PERSONNE PHYSIQUE

Prénom, nom

Date de naissance

Profession

Adresse complète

Téléphone

Adresse e-mail

PERSONNE MORALE

Nom de la structure

Type de personne morale

Numéro SIRET / Code APE

Nom de la ville où l'organisation a été initialement déclarée

Pour les associations : numéro d'enregistrement en Préfecture (commençant par W et suivi de 9 chiffres)

Adresse complète du siège social

Adresse de correspondance si différente

Téléphone

Adresse e-mail

Site internet

Contact

Prénom, nom

Qualité

Téléphone (ligne directe)

Adresse e-mail

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations vous concernant seront exclusivement destinées au CIPAC. Vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, en adressant un e-mail à l'adresse électronique suivante : [cipac\(at\)cipac.net](mailto:cipac(at)cipac.net)